Qu'est-ce qu'un centre de gestion agréé ?

C'est une association, agréée par l'administration fiscale, dont la mission est de fournir une assistance à ses adhérents, artisans, commerçants et prestataires de services.

Au-delà de cette mission, votre centre de gestion agréé vous fait bénéficier de multiples avantages.

→ **Non majoration de 25 %**
sur le bénéfice imposable (impôt sur le revenu) de votre entreprise ; les non-adhérents sont imposés sur 125 % de leur résultat.

→ **Réduction d'impôt pour frais de comptabilité**
sous conditions et plafonnée à 915 €/an.

→ **Déduction intégrale du salaire du conjoint**
travaillant dans l'entreprise.

→ **Réduction du délai de reprise de 3 à 2 ans**
en cas de contrôle fiscal (impôt sur le revenu et TVA).

→ **Prévention fiscale**
Le centre procède à un examen de cohérence et de vraisemblance sur votre déclaration fiscale, dans le but de déceler d'éventuelles anomalies ou omissions qui vous sont signalées. En effectuant ces corrections, vous limitez le risque fiscal.

→ **Formation**
Un programme sur différents thèmes (gestion, bureautique, communication, langues, développement personnel...) vous est proposé afin de vous aider dans la gestion de votre entreprise. Ces formations sont éligibles au crédit d'impôt, au DIF, etc.

→ **Collaboration avec les experts-comptables**
Notre centre de gestion ne tient pas de comptabilité mais travaille en étroite collaboration avec les cabinets d'expertise comptable.

→ **Autres services :**

- la communication de nos statistiques professionnelles régionales et nationales et autres chiffres clés vous permet de situer votre entreprise par rapport à votre secteur d'activité ;
- un dossier de gestion et un diagnostic en matière de difficultés économiques et financières vous sont adressés dans les six mois de la clôture de votre exercice pour vous sensibiliser sur les points forts et points faibles de votre entreprise ;
- des bulletins d'informations économiques et fiscales vous sont régulièrement transmis.